

PROJET DE RÉSOLUTION – NOMINATION DE LA FIRME D'AUDITEURS INDÉPENDANTS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022-2023 : PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX DÉLÉGUÉS

CONSIDÉRANT QUE l'article 4.1 de la *Politique sur le Comité d'audit et des finances* énonce que le Comité d'audit et des finances a la responsabilité de recommander au Conseil d'administration la nomination et la rémunération de l'auditeur externe ainsi que d'examiner et d'approuver les conditions de la mission annuelle d'audit;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au paragraphe 1^o de l'article 104 du *Code des professions* et à l'article 16 de la *Loi sur les infirmières et les infirmiers*, il revient aux délégués des sections réunis lors de l'Assemblée générale annuelle (« AGA ») de l'Ordre des infirmières et infirmiers (« OIIQ ») de nommer les vérificateurs chargés de vérifier les livres et comptes de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'administration, lors de sa séance tenue les 10 et 11 décembre 2020, a autorisé par sa résolution **[CA 2020-12-10/11] 11.3** la directrice générale à procéder à une demande de soumission auprès de trois firmes comptables, dont la firme Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L., pour le mandat d'audit et à octroyer le contrat à cette dernière, si la soumission obtenue est concurrentielle, pour un terme de cinq ans (2021-2022 à 2025-2026), renouvelable annuellement sur approbation de l'AGA;

CONSIDÉRANT la décision du Conseil d'administration de retenir les services d'audit de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L. pour les exercices financiers 2021-2022 à 2025-2026 par la résolution **[CA-2021-06-17/18] 7.11**, il est opportun de recommander annuellement aux délégués réunis lors de l'AGA de nommer cette firme pour l'audit des états financiers de l'OIIQ de l'exercice financier en cours;

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'audit et des finances, lors de sa rencontre du 30 mai 2022 par la résolution **[CAF 2022-05-30] 7.5**, a recommandé au Conseil d'administration de recommander aux délégués réunis en AGA du 21 novembre 2022 de reconduire le mandat de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L. pour l'exercice financier 2022-2023 relativement à l'audit des états financiers de l'OIIQ, conformément à son offre de services du 9 avril 2021.

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance des 16 et 17 juin 2022, le Conseil d'administration a résolu, par la résolution **[CA 2022-06-16/17] 7.12**, de recommander aux délégués réunis à la présente AGA de reconduire le mandat de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L. pour l'audit des états financiers 2022-2023 de l'OIIQ, conformément à l'offre de services du 9 avril 2021;

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu

DE NOMMER la firme Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L. pour l'audit des états financiers de l'OIIQ relativement à l'exercice financier 2022-2023, conformément à son offre de services du 9 avril 2021.

ADOPTÉE par les délégués réunis lors de l'AGA de l'OIIQ, tenue le 21 novembre 2022, à laquelle il y avait quorum.

Kim Lampron
Secrétaire
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec